

004	UTBM service communication	Le Pays	Mercredi 11 janvier 2012
		Aire urbaine	Circulaire Guéant - étudiants étrangers - jeunes diplômés - circulaire

Un étudiant sur dix est d'origine étrangère

- Sur les quelque 2,3 millions d'étudiants en France, 12 % sont étrangers, dont 40 % environ issus des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.
- L'Université de Franche-Comté compte 2324 étudiants dont 11 % sont d'origine étrangère. 129 nationalités sont représentées.
- À l'UTBM, il y a 471 étrangers sur 2600 étudiants et sur les 600 ingénieurs diplômés qui sortent tous les ans de l'école, une centaine est d'origine étrangère. Une grande majorité provenant de pays hors Union européenne.
- L'ENSMM de Besançon compte environ 11 % d'étudiants internationaux sur les 870 que compte l'école.

Circulaire Guéant : huit étudiants de l'UTBM touchés

Circulaire Guéant L'université de technologie principalement touchée

Les étudiants étrangers fraîchement diplômés souhaitant s'installer en France doivent s'accrocher... La circulaire Guéant, même assouplie, a marqué les esprits et favorisé l'évasion de la matière grise vers d'autres pays plus ouverts aux têtes bien faites.

Pourquoi le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a-t-il cosigné le 31 mai 2011 avec le ministre du Travail une circulaire encadrant de manière drastique les procédures applicables aux étudiants étrangers souhaitant travailler en France à l'issue de leurs études ? La circulaire, qui invitait les préfets à contrôler plus strictement les « changements de statut » d'étudiant diplômé à celui de salarié, en a laissé perplexe plus d'un.

Depuis, cette mesure a été très critiquée aussi bien du côté patronal que de celui des syndicats d'étudiants. Sans compter une bonne partie de la classe politique, de droite comme de gauche, qui affiche son incompréhension, voire sa totale opposition à cette mesure.

Un rétropédalage sur la pointe des pieds

Le président de la République a donc demandé récemment à Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de régler ce problème une fois pour toutes. Pas question pour Nicolas Sarkozy de subir cette polémique pendant la campagne électorale à venir. D'où le rétropédalage — terme

officiellement récusé — opéré la semaine dernière. La nouvelle circulaire prévoit maintenant que « la nécessaire maîtrise de l'immigration professionnelle ne se fasse pas au détriment de l'attractivité du système d'enseignement supérieur, ni des besoins de certaines de nos entreprises en compétences spécifiques de haut niveau ».

« Une entreprise française qui veut se développer en Chine, en Inde, au Brésil et qui a identifié un étudiant qui est venu étudier chez nous, qui connaît bien ces pays parce qu'il en est originaire, ça peut aider à développer sa compétitivité et percer sur ces marchés, et bien on autorisera l'étudiant étranger à travailler dans cette entreprise. Voilà un cas précis, simple, visé dans l'instruction », a expliqué Laurent Wauquiez sur RTL.

Huit dossiers en instance à l'UTBM

Autrement dit, les préfets sont invités dorénavant à faire preuve de souplesse dans l'examen des dossiers. La direction de l'UTBM (Université de technologie Belfort-Montbéliard) connaît huit cas d'étudiants étrangers ayant trouvé un job et qui sont mis en difficulté par l'application de la circulaire Guéant. « Ce sont des jeunes ingénieurs diplômés en phase d'embauche et dont le changement de statut d'étudiant à celui de salarié ne va pas de soi », explique François Jouffroy, responsable de la communication de l'UTBM, en précisant que cinq dossiers ont déjà été transmis à la préfecture avec CV, lettre de soutien de l'entreprise et un courrier du directeur de l'école d'ingénieurs.

François Jouffroy se souvient d'une vague de mauvaise humeur lors de la remise des diplômes en novembre dernier à Montbéliard. Certains diplômés portant un brassard orange pour



Sur les quelque 2,3 millions d'étudiants en France, 12 % sont étrangers, dont 40 % environ issus des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Photo archives Claude Mistlin

montrer leur hostilité à la circulaire Guéant.

En revanche, aucun cas d'étudiants étrangers en difficulté n'a été signalé à Besançon à Rudy Chaulet, vice-président délégué aux Relations internationales de l'Université de Franche-Comté. « En fait, explique-t-il, nous ne sommes pas directement concernés car les étudiants qui seraient dans ce cas de figure ne sont plus étudiants et ne relèvent donc plus de l'université ». Ce qui ne l'empêche pas de considérer que « les étudiants ne doivent pas être traités comme des marchandises, ce sont des êtres humains avec des vies personnelles ».

« Au fil des années, ils peuvent décider de fixer leur existence ici. On ne peut pas empêcher les êtres humains

de faire des rencontres », poursuit Rudy Chaulet qui regrette par ailleurs que les étudiants étrangers ne puissent pas bénéficier de l'alternance université-entreprise.

L'Allemagne et le Canada plus accueillants

À l'ENSMM (École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques) de Besançon, aucun étudiant étranger ne s'est signalé en difficulté, selon Claire Guillou, responsable de la communication. « Nous avons fait une remise des diplômes le 8 septembre pour ces diplômés internationaux. Nombreux sont rentrés dans leur

pays ou ont trouvé du travail, en Allemagne, en Espagne et un en Alsace. Nos élèves sont conscients de la difficulté que fait l'État français aux jeunes étrangers après l'obtention de leur diplôme. Certains se sont exprimés publiquement sur ce sujet lors d'une conférence sur l'emploi lors de notre forum entreprise en octobre. Ils font déjà le choix de partir travailler au Canada », note Claire Guillou.

Selon la préfecture du Doubs, une vingtaine de transferts de statut d'étudiant en statut de salarié ont été validés en 2011, mais on ne sait pas sur combien de demande.

An niveau national, depuis l'entrée en vigueur de la circulaire, un millier d'étudiants étrangers

aurait été invité à quitter le territoire après leurs études. Malgré l'assouplissement du texte, les syndicats d'étudiants et la gauche demandent le retrait total de la circulaire Guéant. Ils estiment que « les évolutions mineures apportées » ne sont pas suffisantes et ne garantissent pas « les mêmes droits pour tous ».

« Cette circulaire est devenue pour des millions d'étudiants étrangers le symbole d'une France qui ne souhaite plus les attirer sur son sol. C'est pour cette raison que ce texte n'a pas besoin d'être rapiécé, mais supprimé », estime Alain Claeys, responsable de l'enseignement supérieur dans l'équipe de François Hollande.

Claude Mistlin